

APA
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 128 Chemin du lion d'or
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
410 085 716 RCS AVIGNON

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU 24 JANVIER 2025**

Le soussigné :

Monsieur Alain PUTTI

Né le 20 Janvier 1962 à SORGUES (84)

De nationalité française

Demeurant Chemin du Lion d'Or à SAINT SATURNIN LES AVIGNON (84450)

Marié avec Madame Mireille PUTTI, née le 12 Octobre 1960 à SORGUES (84), le 1^{er} Octobre 1983 à la mairie de SORGUES (84), sous le régime de communauté légale, non modifié depuis,

Seul associé, détenant la totalité du capital social de la Société APA,

A pris, conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du code de commerce les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION – CHANGEMENT DE PRESIDENT ET DESIGNATION D'UN
DIRECTEUR GENERAL**

L'associé unique décide de nommer Monsieur Cédric THERY, né le 05 Mai 1985, à PARIS (20^{ème}) demeurant 614 B, Chemin de la Tapy à (84170) MONTEUX, en qualité de président de la société APA, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Alain PUTTI, démissionnaire à compter du 1^{er} Février 2025.

Monsieur Cédric THERY exercera ses fonctions conformément aux dispositions statutaires et légales.

Monsieur Cédric THERY déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'associé unique décide, en outre, de nommer Monsieur Florian IMBERT, né le 09 Septembre 1983, à CAVAILLON (84800) demeurant 657, Montée des Granets à (84800) L'ISLE SUR LA SORGUE, en qualité de directeur général de la société APA à compter du 1^{er} février 2025.

Monsieur Florian IMBERT exercera ses fonctions conformément aux dispositions statutaires et légales.

Monsieur Florian IMBERT déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION - POUVOIRS

L'associé unique décide de donner tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

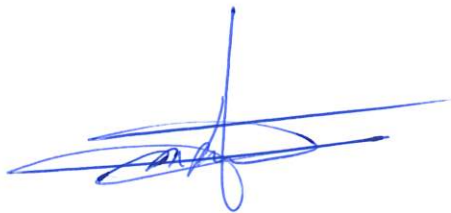
Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au président qui le reconnaît.

Acte établi à CAVAILLON,
Le 24 Janvier 2025,
En 3 originaux,

M. Alain PUTTI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

M. Florian IMBERT

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'F' with a long horizontal stroke.

M. Cédric THERY

Bon pour acceptation de la fonction
de président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal stroke.

Bon pour acceptation de la
fonction de directeur général